

DIEPAT/20-854-1195 du 25/05/2020

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE DES ATEE - REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Messieurs les adjoints techniques des établissements d'enseignements

Dossier suivi par : Mme RICARD - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Adjoints techniques des établissements d'enseignements**,  
  
portant désignation des représentants du personnel.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;  
**VU** le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 6 décembre 2018 ;  
**VU** le procès-verbal de proclamation des résultats et de répartition des sièges établi le 7 décembre 2018,

**Rectorat**

Division de l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

Secrétariat de division  
2020-05 -atee pers

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ATEE Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> - MAURIN Didier, LP La Floride, Marseille	<b>ATEE Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> -
<b>ATEE Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> - CLAUDET Luc, LP Jean Monnet, Vitrolles - CANU François, Lycée Paul Cézanne, Aix en Provence	<b>ATEE Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> - BOCHECIAMPE Marie-Diane, lycée La Floride, Marseille - MUNOZ Xavier, Collège Sylvain Menu, Marseille
<b>ATEE</b> - PAINO Patricia, Lycée Félix Esclangon, Manosque - PONS Nadine, Lycée climatique Honoré Romane, Embrun	<b>ATEE</b> - DRAC Catherine, LP Louis Martin Bret, Manosque - GUERRAZZI Nadine, Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 20/05/2020

  
Bernard BEIGNIER